



Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant Table-ronde AEDE 19 octobre 2017, Assemblée Nationale « Pour une République garante des droits de l'enfant Quelle stratégie ? Quelles politiques ? »



Introduction

Intervenants :

- [Quentin Boisserencq](#), RNJA
- [Anne Broches](#), Suppléante du Député parrain Guillaume Gouffier Cha LaREM élu de la 6^{ème} circonscription du Val de Marne, membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées
- [François-Michel Lambert](#), Député parrain LaREM élu de la 10^{ème} circonscription des Bouches du Rhône, membre de la Commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire
- [Florine Pruchon](#), Solidarité Laïque – co-coordinatrice du collectif AEDE
- [David Ryboloviecz](#), Cemea – animateur de la table ronde
- [François de Rugy](#), Président de l'Assemblée nationale LaREM élu de la 1^{ère} circonscription de Loire Atlantique, membre de la Commission des lois

Après s'être fortement mobilisé lors des élections présidentielles et législatives, le collectif AEDE a souhaité organiser un temps fort pour remettre les droits de l'enfant au cœur du travail législatif. La table-ronde « Pour une République garante des droits de l'enfant – Quelle stratégie ? Quelles politiques ? » organisée 19 octobre 2017 à l'Assemblée nationale allait en ce sens. Une fois le collectif et nos actions présentées, il s'agissait d'initier le dialogue avec le gouvernement et les députés pour que l'enfance et ses droits soient l'objet d'une attention constante durant ce quinquennat. Cet événement était l'occasion de rappeler les engagements et les obligations de la France suite à l'adoption de la Convention internationale des Droits de l'Enfant et de ses protocoles. L'enjeu était notamment d'interpeller les parlementaires sur la nécessité d'une approche globale des droits de l'enfant en instaurant un groupe de travail dédié ou une délégation parlementaire aux droits de l'enfant, ou encore de mettre en place des études d'impact des projets de lois sur l'enfance.

Pour ouvrir cette table-ronde, François de Rugy, le Président de l'Assemblée nationale, a rappelé la continuité des travaux réalisés depuis la précédente législature en faveur des droits de l'enfant. C'est un sujet qui devrait toutes et tous nous mobiliser. Il a salué l'engagement et le travail porté par le Collectif AEDE sur un sujet qu'il estime complexe car il nécessite un temps long alors que nous vivons dans une société qui prône l'immédiateté. Il a ensuite expliqué être attaché à ce que l'Assemblée nationale soit ouverte sur l'extérieur afin de favoriser les échanges avec la société civile. Cette ouverture garantit aux députés d'être alertés par la société civile sur les sujets fondamentaux. Si des avancées sont incontestables, des progrès restent à faire pour que les droits de l'enfant soient réellement effectifs en France. Il est favorable à la mise en place d'un interlocuteur au sein du gouvernement et informe les députés qu'ils pourraient aussi se mobiliser en ce sens. Il est essentiel que les parlementaires soient sensibilisés à ces enjeux, connaissent les droits de l'enfant et fassent le lien avec les associations pour faire progresser la cause. De nombreux travaux doivent être réalisés afin de combattre les situations de pauvreté dans lesquelles vivent aujourd'hui de nombreux enfants. La question de la lutte contre les maltraitances et l'éducation (notamment la réduction des effectifs de classes de CP dans certaines zones) est mentionnée. Il insiste sur sa volonté de relancer le Parlement des Enfants car c'est un bel outil de formation des citoyens.

Après avoir salué l'engagement des personnes présentes, les députés ont rappelé la complexité d'un sujet tel que les droits de l'enfant. En effet, il est souvent difficile de traiter de ce sujet car la société actuelle promeut l'immédiateté tandis que l'enfant nécessite un temps long. Si des progrès ont été faits, la situation reste difficile pour de nombreux enfants, malgré les outils pour protéger les enfants dont on dispose et les obligations internationales que nous devons respecter. Il est donc essentiel que l'Assemblée nationale reste ouverte pour que le travail parlementaire se nourrisse du travail des acteurs extérieurs et éviter qu'il se fasse en vase clos. Ils sont réellement sensibles à cette question et sont prêts à s'y investir, tant sur le plan local que national. La défense des droits fondamentaux des enfants doit être primordiale. Il s'agit certes de notre avenir commun mais aussi et surtout de notre présent dont il est question : précarité croissante, isolement, éducation, accès aux soins, accès à la culture etc. Ce sont des priorités majeures et nous devons tous nous mobiliser pour qu'elles le restent. Anne Broches, suppléante de Guillaume Gouffier-Cha, souhaiterait qu'une attention toute particulière soit portée aux enfants en situation de handicap mais aussi à la problématique des enfants migrants.

Le Collectif Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant a sincèrement remercié le Président de l'Assemblée nationale d'accueillir cet événement, ainsi que les députés ayant accepté de participer à la table-ronde. Créé fin 2012-début 2013, le collectif AEDE rassemble une cinquantaine d'organisations qui œuvrent dans tous les domaines de l'enfance. Il s'agit d'assurer une meilleure effectivité des droits pour tous les enfants en France. Dans le cadre du processus périodique de contrôle et d'application de la Convention internationale des droits de l'enfant, chaque Etat signataire de la CIDE s'engage à rendre des comptes tous les 5 ans au Comité des Droits de l'enfant des Nations Unies. La société civile est amenée à faire des rapports alternatifs pour donner son point de vue. AEDE a été créé pour rassembler ces avis et que le rapport alternatif soit rédigé de manière collective. Cela a représenté deux ans de travail car les organisations membres ont écrit sur leurs sujets de prédilection. Une équipe de rédaction en a fait la synthèse et a travaillé avec des enfants et des jeunes pour recueillir leurs avis. Enfin, un colloque a été organisé pour finaliser ces travaux. L'autre dimension de ce collectif est sa mission de dialogue avec les pouvoirs publics. En ce sens, deux colloques ont été organisés en 2013 (en présence notamment de D.Bertinotti, alors Ministre de la Famille ; D.Raimbourg, alors Défenseur des droits et M.Derain, alors Défenseuse des enfants) et en 2014 (en présence de L.Rossignol, alors Secrétaire d'Etat à la Famille et à l'Enfance, C.Lebreton, Président de l'ADF). En 2016-2017 a ensuite été rédigé un livre-blanc – distribué lors du colloque - pour que les droits de l'enfant ne soient pas oubliés lors des élections présidentielles et législatives. Des préconisations très concrètes ont été formulées dont le fil rouge était la participation des enfants et des jeunes. Le troisième aspect d'AEDE est sa volonté de valoriser la participation des jeunes. Qui mieux que les jeunes pour agir afin qu'ils connaissent leurs droits ? Il est important de les associer aux mesures qui les concernent. En 2015, un réseau d'enfants et de jeunes a été créé. En 2016, une consultation a été lancée pour intégrer des propos d'enfants et des propositions très concrètes dans le livre-blanc, comme la diffusion à la télévision d'un clip réalisé par des enfants et des jeunes et faisant connaître la CIDE (Livre blanc AEDE, Chapitre 1.1). En avril 2016 s'est tenue une journée d'échanges pour revenir sur l'audition de la France par l'ONU avec deux des rapporteurs du CIDE puis en novembre 2016 ont eu lieu des échanges avec des journalistes français professionnels sur le droit à l'information. En novembre 2017 sera organisée la troisième rencontre de ce réseau, intitulée « Les enfants aux manettes », dans le but de structurer ce réseau et de faire échanger les jeunes sur la

notion d'engagement. Le Collectif AEDE regrette l'absence du gouvernement ce soir malgré les différentes sollicitations.

Thématique 1

S'organiser et se doter des moyens pour mettre effectivement en œuvre les droits de l'enfant

Intervenants :

- [François-Michel Lambert](#), Député parrain LaREM élu de la 10^{ème} circonscription des Bouches du Rhône, membre de la Commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire
- [Albane Gaillot](#), Députée LaREM élue de la 11^e circonscription du Val de Marne, membre de la commission des Affaires sociales
- [Geneviève Avenard](#), Défenseure des enfants – en vidéo
- [Sophie Graillat](#), DEI-France – co-coordinatrice du Collectif AEDE
- [Dylan Ayissi](#), ANACEJ

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) est un traité complet dont le but est de protéger et d'émanciper les enfants. On peut rassembler les droits qu'elle garantit en trois catégories « 3P » : les droits à la protection, droits à la participation et droits de prestations. Puisque tous les droits interagissent entre eux, il est nécessaire d'avoir une approche globale. Ainsi, les réponses par politiques sectorielles (de santé, d'éducation, de justice, ...) ne suffisent pas. Une des préconisations d'AEDE est donc d'élaborer une stratégie globale, seule susceptible de garantir aux enfants la totalité de leurs droits.

En février 2016, le Comité des droits de l'enfant a adressé des observations et des recommandations à la France. Concernant les mesures d'ordre général que notre pays doit encore prendre pour appliquer vraiment la CIDE, Geneviève Avenard a insisté sur deux recommandations indispensables concernant les mesures d'application générales que pourraient mettre en œuvre les pouvoirs publics durant cette mandature. Dans un premier temps, il est essentiel de retenir une stratégie pour définir des indicateurs, des objectifs mesurables et un calendrier. C'est une des observations les plus importantes car elle est fondatrice de l'ensemble des autres observations qui ont pu être faites. Il est important que notre pays se dote d'une politique globale qui transcende les cloisonnements interministériels et ceux entre le national et le local. Ensuite, une seconde observation en lien avec la première est la collecte de données. Le Comité a effectivement déploré l'absence de données homogènes fiables et collectives regroupées concernant la situation des enfants dans notre pays. C'est là aussi un problème de cloisonnement institutionnel. Or, c'est une nécessité impérieuse car quand on ne connaît pas un problème, quand on ne peut pas le quantifier, il est impossible de mettre en place des politiques publiques adaptées.

Le Collectif a interpellé les intervenants sur plusieurs points. La création d'une délégation parlementaire aux droits de l'enfant comme ce qui existe pour l'égalité entre les femmes et hommes serait pertinente (Livre blanc AEDE, Chapitre 1.2). Cela permettrait une meilleure promotion des droits de l'enfant auprès des parlementaires et contribuerait aussi à donner une impulsion à des travaux qu'on juge indispensables. En outre, comme cela a été mis en place pour la jeunesse lors du précédent quinquennat, pour tout projet ou proposition de loi, cela permettrait de disposer d'une étude d'impact sur les enfants. Enfin établir un fléchage budgétaire ciblé sur les enfants voire sur certaines catégories d'enfants permettrait de savoir combien est consacré pour les enfants. Le travail de contrôle des politiques publiques eu égard aux droits des enfants serait également facilité si une délégation parlementaire consacrée à ce sujet existait.

Les députés se sont engagés à proposer à François de Rugy la création d'une délégation parlementaire aux droits de l'enfant. L'engagement d'enfants et de jeunes du réseau AEDE au sein de la Cité montre combien il est important d'encourager leur participation. Les députés ont rappelé que le travail parlementaire doit se faire avec les personnes concernées et qu'il est donc nécessaire de valoriser les initiatives de participation des enfants et des jeunes. Albane Gaillot a réitéré un de ses engagements d'élue qui est de faire naître cette citoyenneté, d'encourager la participation des jeunes aux débats, de demander l'avis de jeunes sur la société.

Construire la loi sans les acteurs concernés serait une erreur. Il est donc important que les jeunes participent et les inciter à participer en valorisant notamment ces initiatives autour de la participation des enfants.

Echanges avec la salle :

Question : Serait-il possible d'instaurer un délégué interministériel aux droits de l'enfant ?

François-Michel Lambert : Il est vrai qu'instaurer un délégué interministériel consacré aux droits assurerait effectivement une meilleure transversalité.

Question : Pourquoi ne pas mettre en œuvre des mesures pour que les enfants connaissent leurs droits ?

François-Michel Lambert : Je suis en faveur d'une proposition de loi assurant une meilleure connaissance des droits. Un rendez-vous législatif le permettrait.

Question : Associer les jeunes serait effectivement une très bonne chose, mais comment concrètement mieux les prendre en compte ?

Albane Gaillot : Il existe beaucoup d'initiatives. L'association est aussi une question de volonté, pas seulement d'espace et de structure. L'association va se faire par la volonté de créer ces espaces. Il faut encourager les idées de mesures à créer, à inventer, d'autres modèles de participation. Il est aussi important de travailler avec les parlementaires pour varier les mesures. Il s'agit de faire de la participation citoyenne là où les jeunes et les enfants se trouvent et se rencontrent.

François-Michel Lambert : Cela dépend de la forme d'éducation nationale qu'on mettrait en œuvre, si on reste dans une perspective d'apprentissage répétitif ou si on apprend à apprendre. Si on entre dans un pays où les jeunes apprennent à apprendre alors cela aura un effet positif car cela irriguera en retour ceux un peu plus âgés.

Question : Il faut avant tout qu'il y ait des voix qui existent, qu'elles soient portées par un gouvernement qui parle l'enfant. Or, pas une seule parole sur les droits de l'enfant n'a été prononcée par le ministère qui concerne les enfants. Il faut qu'on nous appuie pour qu'on ait un rapport avec le ministère de la santé. Leur absence témoigne de ce problème. N'oublions pas que pour la première fois un plan violence avait été mis en place, mais il a été suspendu et rien n'a été fait pour y palier. Je remercie votre action et vous assure qu'on attend beaucoup de vous.

Jean-Michel Lambert : Etant un représentant de la majorité, j'en prends ma responsabilité et nous relayerons cette remarque juste.

Question : Nous sommes tous d'accord pour dire que la maltraitance est un phénomène systémique. La protection ne doit donc pas se réduire à traquer le parent maltraitant. C'est l'ensemble de la société qui doit être protectrice. Il s'agit de créer des conditions de bientraitance plutôt que d'être dans une chasse aux sorcières. Catherine Dolto dit : « Bien s'occuper des tous petits et de leurs parents, c'est faire de l'humain un horizon, et le meilleur rempart contre la barbarie ».

Edwige Antier : Jean-Michel Lambert est un député inlassablement mobilisé. Il faut voir ce qui s'est passé dans les pays scandinaves. Une aide à la parentalité a été instaurée (réseau CAF, PMI, Crèche, ...). Il faut que l'enfant soit au centre de l'Assemblée. Mais un enfant nécessite une réflexion sur le long terme et il est malheureusement difficile de bouger les énergies pour un temps long au sein de l'Assemblée nationale.

Thématique 2

Garantir l'accès au droit commun à tous les enfants en particulier aux plus vulnérables

Intervenants :

- **Albane Gaillot**, Députée LaREM élue de la 11^{ème} circonscription du Val de Marne, membre de la Commission des Affaires Sociales
- **Geneviève Avenard**, Défenseure des enfants, adjointe du Défenseur des droits – en vidéo
- **Françoise Denis**, SNUipp-FSU
- **Jules Carcassin-Romani**, RNJA

Certains enfants n'ont pas toujours accès à leurs droits. Si une grande majorité des enfants se porte bien, les plus vulnérables sont les plus en difficulté pour accéder à leurs droits – les enfants en situation de handicap, les enfants vivant dans familles pauvres, les enfants étrangers, ... Trois millions d'enfants en France vivent sous le seuil de pauvreté et cette forme de violence est insupportable dans un pays riche comme la France. Les inégalités sociales ne font que s'accroître d'année en année. Un plan de lutte contre la pauvreté a été lancé par le Gouvernement cette semaine, l'objectif étant que les enfants pauvres ne deviennent pas les adultes pauvres de demain. Au moment où, à Paris, 500 enfants dorment chaque nuit dehors, le collectif AEDE souhaite savoir quelles mesures décisives et concrètes on pourrait prendre rapidement pour casser cette spirale des inégalités.

Geneviève Avenard reconnaît que l'accès au droit commun est particulièrement difficile pour certaines catégories d'enfants. Au vu de son expérience, elle remarque qu'il y a pour certains enfants urgence à ce que les pouvoirs publics agissent. Les plus vulnérables sont ceux qui sont les plus en difficulté pour accéder à leurs droits. Sans chercher à hiérarchiser entre les différentes violations de droits dont ils sont victimes, elle estime que l'accent doit être mis sur les enfants en situation de handicap, les enfants vivant dans des familles pauvres ainsi que les enfants étrangers.

Selon les députés, notre modèle social est un modèle égalitaire qui tente de protéger sans distinction. Or, on remarque là une limite car chaque situation spécifique devrait recevoir une réponse différenciée. « Enfant pauvre » est une expression trompeuse car ce sont surtout des « enfants de pauvres ». Il faut traiter le problème à la racine. La majorité politique En Marche a un programme ambitieux qui vise à lutter contre les inégalités et avoir une approche différenciée. Cela s'illustre notamment par l'instauration de classes réduites en CP et CE1 en REP et REP + pour lutter contre les inégalités scolaires, la réforme de la formation professionnelle pour lutter contre le chômage et la précarité, ou encore la recherche d'un accès au logement pour tous.

Le Collectif AEDE rappelle que des enfants ne sont aujourd'hui pas scolarisés, malgré la loi et les conventions internationales, car leurs parents se trouvent en situation irrégulière ou qu'ils n'ont pas de domicile fixe. 600 000 enfants sont en situation de mal logement dont 30 000 vivant sans domicile. Le Défenseur des droits a déjà mis en demeure des maires d'inscrire des enfants, mais il s'agit de procédures engagées par des associations, qui prennent beaucoup de temps et sont très peu nombreuses. Il est donc important de se demander quelles mesures pourraient être prises pour inciter les maires à accueillir ces enfants à l'école et également à la cantine.

Selon la députée Albane Gaillot, la scolarisation des enfants est un sujet très important, notamment celle des enfants en situation de handicap, sujet sur lequel l'Assemblée nationale travaille notamment et sur lequel elle souhaite se mobiliser plus largement. En 2016, dans son rapport consacré aux droits de l'enfant, le Défenseur des droits rappelait que l'éducation était un droit fondamental de l'enfant. Or, la loi n'est pas appliquée et ces droits ne sont effectifs pour tous les enfants. Les maires se cachent et inventent des stratagèmes, des excuses. Face à cela, il faut être coercitifs, la loi étant du côté des enfants et de la société. Il faut rappeler la loi comme le préambule de la Constitution de 1946, mais aussi la circulaire de 2002 disant qu'il n'appartient pas au ministère de l'éducation de vérifier la régularité du séjour, la scolarité ne peut être subordonnée à la situation des parents. En cas de refus de scolarisation, il faudrait le dénoncer et le sanctionner. Marlène Schiappa souhaite faire le « name and shame » pour lutter contre les disparités salariales. Cela pourrait être envisagé pour la scolarisation des enfants. Les associations font un travail formidable sur le terrain, notamment en direction des Roms. Il serait bénéfique de leur donner plus de moyens pour travailler efficacement.

Selon le député François-Michel Lambert, l'Etat bénéficie de services préfectoraux. Il s'agirait donc d'agir sur instruction préfectorale. Le préfet a lui-même l'obligation de participer à la scolarisation des enfants qui se trouvent dans une commune, contre le maire. Il peut donc obliger les communes qui le refusent à scolariser ces enfants.

Le Collectif AEDE rappelle qu'on associe très souvent la citoyenneté au vote, mais on est citoyen avant même d'avoir le droit de vote. Il faut que les jeunes s'emparent des droits qu'ils détiennent déjà avant leur majorité. On peut notamment penser au droit d'association. La France doit mettre en pratique ce droit

international, reconnu par la CIDE, en facilitant l'accès à ce droit. 10 000 jeunes s'engagent aujourd'hui dans des Junior associations. On remarque qu'actuellement un jeune ne peut pas créer un compte bancaire et ne peut pas demander une subvention. On voit donc bien qu'il y a certes des droits mais qu'il y a de nombreux obstacles dans la pratique. L'accès aux droits commence avec la connaissance de ces droits et leur exercice par les enfants et les jeunes eux-mêmes. Or, trop peu de jeunes en ont connaissance et exercent leurs droits à l'expression et à la participation et pourtant de nombreuses initiatives existent – Juniors asso, conseils de jeunes, journaux jeunes ... Il s'agit donc d'envisager quelles mesures mettre en œuvre pour faire mieux connaître ce droit aux enfants et aux jeunes et surtout les associer, notamment les plus vulnérables, à la vie publique.

Selon les députés, il est important de co-crée avec les jeunes. Demander leur avis par le biais de consultation pourrait être un axe à creuser. Il faut aussi œuvrer pour une sensibilisation, une formation et une diffusion de toute la CIDE, ainsi qu'engager la discussion entre parents et enfants afin de travailler au bien-être des enfants. Cette table-ronde est une belle initiative pour co-construire tous ensemble.

Le collectif AEDE a tenu à interpeler les députés sur l'accès au droit commun des mineurs non accompagnés. Une loi en préparation s'apprêterait à transférer des Conseils départementaux à l'Etat la responsabilité de la phase d'évaluation et de mise à l'abri de ces jeunes. Cela mènerait à les sortir du droit commun de la protection de l'enfance et à créer une véritable discrimination entre ces enfants étrangers et les enfants français.

Ayant assisté à l'audition par l'Assemblée nationale de France Terre d'asile et de la Croix rouge, Albane Gaillot rappelle qu'il existe aujourd'hui une réelle disparité en fonction du département et de la volonté politique locale. Il faut donc mettre le doigt là où ça ne va pas et trouver une meilleure solution. En 2010, le nombre de mineurs non accompagnés était de 4000. En 2017, il est de 25 000. C'est une vraie problématique à prendre en compte et la société doit la prendre en charge de manière efficace. On n'accueille pas aujourd'hui ces enfants dans les meilleures conditions possibles et la France n'est pas à la hauteur de ses ambitions. Ils doivent parfois attendre dans un hôtel pendant un temps plus ou moins long selon le département. Le Premier ministre y réfléchit et a rencontré M. Dominique Bussereau, président de l'Assemblée des départements de France, pour réfléchir à une nouvelle organisation sur territoire, le souhait étant de construire une société plus bienveillante et protectrice.

Echanges avec la salle :

Question : Il existe des souffrances dans tous les milieux. Anne Barth, dans L'Arbre de l'enfance, montre que la façon dont on éduque renvoie à la façon dont a été éduqués. Pour les parents en état de vulnérabilité, pour ces parents vulnérables, que comptez-vous mettre en place comme dispositifs de soutien avant même de donner des conseils ?

Question : Un effort a été fait avec les CP à 12. Cependant, beaucoup d'enfants se retrouvent dans des listes d'attente dans des CMPP. Il leur faut attendre des mois pour avoir un rendez-vous. Pourrait-on attirer l'attention là-dessus ? Les MECS ne peuvent pas accueillir car le nombre de places est souvent insuffisant. Il y a là aussi un travail à mener là-dessus pour savoir comment les ARS ou les Conseils départementaux pourraient avoir des moyens supérieurs ?

Albane Gaillot : Nous avons interpellé Mme Cluzel pour la scolarisation des enfants handicapés.

Question : Concernant les prérequis à l'université, il y a un problème pour les jeunes issus de filières professionnelles. Les orientations professionnelles sont plus souvent des conséquences que des choix. Pourquoi ne pas mettre en place des années passerelles pour permettre une mise à niveau ?

Albane Gaillot : Le tirage au sort était injuste et inéquitable. On pourrait développer dans les zones d'éducation prioritaire des dispositifs d'accès à l'université avec des années passerelles entre le lycée et l'université.

Jean-Michel Lambert : Le problème d'un gouvernement est de gérer un temps court. Nous avons vu cela avec l'exemple du « fiasco » de la rentrée avec le tirage au sort. Nous avons à rebâtir la puissance de la formation, de l'offre qui pourra absorber 200 000 personnes de plus que l'année précédente.

Thématique 3

Construire une société bienveillante et protéger les enfants contre toutes les formes de maltraitements, intra et extra-familiales, institutionnelles comme éducatives

Intervenants :

- François-Michel Lambert, Député parrain LaREM élu de la 10^{ème} circonscription des Bouches du Rhône, membre de la Commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire
- Geneviève Avenard, Défenseure des enfants, adjointe du Défenseur des droits – en vidéo
- Anne-Claire Chermette, OVEO
- Clémence Le Bozec, Jets d'encre

Lorsqu'on reprend le cadre juridique de la protection de l'enfance, on peut évoquer l'image de l'iceberg. La partie visible de l'iceberg désigne la maltraitance et le dispositif de protection de l'enfance. La partie immergée désigne la violence éducative ordinaire, pour laquelle le droit français n'est aujourd'hui pas protecteur. Environ 85% des enfants sont concernés par ces situations certes moins graves mais qui restent toutefois des violences. Or, aucune protection juridique, aucune loi ne vient contrer ces violences.

Le Collectif AEDE a souhaité revenir sur l'amendement déposé par le député François-Michel Lambert visant à abolir les violences éducatives ordinaires et qui a été annulé par le Conseil Constitutionnel.

Le député François-Michel Lambert réfléchit actuellement à une nouvelle proposition de loi en ce sens. Cela pose la question de comment porter une idée sur un sujet de société. Il faut que cela vienne naturellement et de la société en général et des députés et sénateurs en particulier, pour aller de l'avant vers une société de bienveillance. Il ne faut pas être technique mais être transformateur.

Si toute la société doit porter l'idée, le collectif AEDE préconise des actions concrètes à mettre en œuvre pour garantir aux enfants le droit de grandir sans violence. Il est par exemple important de sécuriser juridiquement les enfants dans les différentes situations familiales qu'ils sont amenés à vivre (Livre blanc AEDE, Chapitre 5.1) ou encore de mener des campagnes de lutte contre toutes sortes de violences (Livre blanc AEDE, Chapitre 5.1). La loi n'est pas un aboutissement mais un préalable, un point de départ. Il s'agit de permettre un exercice de l'autorité parentale respectueuse des droits de l'enfant. Cela passe par des ressources mises à disposition des parents, développer des réseaux existant déjà (auprès réseau CAF), des dispositifs de réseaux citoyens (école de parents), la mise en place d'un appel anonyme et gratuit. Cela ne concerne pas que la famille mais aussi les autres environnements où évoluent les enfants (ex de la maltraitance institutionnelle via formation et sensibilisation). Toute la société est concernée, pas simplement la famille et l'école. Il est nécessaire de changer tout le regard que la société porte à l'enfant. Plutôt que lutter contre la maltraitance, il faudrait favoriser la bienveillance. Seul un changement de paradigme permettrait de changer le regard que la société porte sur les jeunes et construire une société plus bienveillante et respectueuse des droits de l'enfant. Pour y parvenir, il est nécessaire de considérer l'enfant et les jeunes comme des acteurs du débat public. L'enfant n'est pas seulement l'enfant dans une sphère cloisonnée mais aussi l'enfant qui est citoyen, qui veut prendre la parole, qui a son mot à dire. Pour que l'enfant soit acteur du débat public, il faut créer des conditions favorables à l'exercice de ses droits. L'enfant, le jeune, ne peut pas s'emparer de ses droits si derrière il ne sait pas qu'il en est capable, si en face l'adulte lui répond qu'il n'est pas assez mature pour le faire. Dévaloriser, juger, renvoyer ces freins à l'exercice des droits, c'est une forme de violence.

Selon Geneviève Avenard, il faut protéger les enfants contre toute forme de violence et développer dans le même temps des approches bienveillantes et bien-traitantes dans tous les milieux de vie des enfants. Ainsi, on dépassera l'approche seulement curative de la maltraitance. La lutte contre les formes de maltraitance s'illustre notamment par l'abolition des châtiments corporels par la loi, mais cela doit être absolument accompagné d'une sensibilisation, d'une information à l'égard de l'ensemble des parents.

Echanges avec la salle :

Question : Nous sommes assez nombreux pour faire bouger les choses. L'article 7 de la CIDE aborde le droit que doivent avoir les enfants, si possible, d'être élevés par leurs deux parents. Lors des projets de lois tournant autour de la bioéthique notamment, les personnes seront-elles aussi intéressées par la défense des enfants pas encore nés que celle des enfants déjà nés ?

François-Michel Lambert : Ce débat de société est devant nous.

Question : La loi a un pouvoir symbolique qui est de poser des limites. Ainsi, quelle société veut-on ?

François-Michel Lambert : Il y a un problème de construction de l'amendement mais il faut désormais attendre le bon moment législatif.

Question : 60 % des victimes de viols et d'agressions sexuelles sont mineurs. Il est certes important de parler de la participation des jeunes mais il ne faut pas oublier de prévenir la pédo-criminalité.

François-Michel Lambert : Tout changera quand on modifiera notre rapport à l'éducation, à l'enseignement. On n'est pas dans une société qui invite à se saisir de ses droits. On a voté une loi pour taxer d'avantage le sucre dans les sodas, pourquoi ne pas négocier une baisse de taxe sur les sodas, le Nutella en faveur des distributeurs qui inscriraient des messages en faveur d'une société de bienveillance, d'une éducation non violente. Il faut que tous les acteurs de la société y participent, cela ira plus vite que le simple travail des parlementaires. Ce qui prime est les enfants, les enfants, les enfants.

Conclusion

Pour conclure, le collectif AEDE rappelle que même si l'accent a été beaucoup durant les débats sur leurs droits à la protection, il ne faut pas oublier leurs droits à la participation, et notamment à leur participation dans toutes les politiques publiques qui les concernent. Nous avons une marge de progression importante sur ce point. AEDE est là pour se mobiliser, pour co-construire avec les parlementaires et souhaite que les jeunes soient associés dès l'élaboration des propositions de loi via des consultations ou encore une refonte du Parlement des enfants, notamment via son réseau national enfants/jeunes. AEDE compte également sur les parlementaires pour pousser la création d'une délégation parlementaire aux droits de l'enfant, porter ses recommandations du Comité des droits de l'enfant et les faire essaimer auprès de leurs homologues. AEDE est une cellule d'expertise rassemblant plus de 50 organisations actives dans tous les droits de l'enfant, qui œuvrent pour une société inclusive et véritablement respectueuse des droits des enfants. Nous avons beaucoup de chantiers devant nous et AEDE espère que ce débat fera en sorte que l'enfance devienne une préoccupation pour les parlementaires tout au long du quinquennat. AEDE souhaite poursuivre ce dialogue pour « co-crée, co-construire » avec les parlementaires pour travailler ensemble à une société plus respectueuse des enfants et de leurs droits.

Site internet : <https://collectif-aede.org/>

Facebook : <https://www.facebook.com/collectifaede/>

Twitter : [@collectifAEDE](https://twitter.com/collectifAEDE)

Le livre blanc « Pour une République garante des droits de l'enfant » : [ici](#).

Les recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies adressées à la France : [ici](#).

Inscrits

ALEJANDRO Maud, Observatoire de la Violence Educative Ordinaire
ANER MARY Véronique, Education nationale
ANTIER Edwige, Observatoire de la Violence Educative Ordinaire
AUBAY Henriette, COFRADE
AYISSI Dylan, ANACEJ
BAKKOUCH Radia, Forum Français de la Jeunesse
BATEKA Joao Paulo, La Voix des Roms
BENDRISS Myriam, Fondation pour l'Enfance
BERNARD Marie-Martine, Fédération Internationale pour l'Education des Parents
BERTAUX-NAVOISEAU Michel-Hervé
BEYSSEN Monique, Fédération Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
BIANQUIS Lionel, Collaborateur Assemblée nationale
BOISSERENQ Quentin, Réseau National des Juniors Associations
BORNER Simone, Direction Générale de la Cohésion Sociale
BORT Nicole, Médiatrice
BOSLE Laura, Réseau National des Juniors Associations
BOURHIS Olivier, La Ligue de l'enseignement
BRAHMI Malya, Education nationale
BRAHMI Laure-Adèle, étudiante
BROCHES, CRF
BROCHES Christian
CABARRUS Charles-Jordan, étudiant
CARA-KOUYOUMDJIAN Martine, Les Arts et l'Enfant
CARCASSIN ROMANI Jules, Réseau National des Juniors Associations
CASSARD-LAFON Antoine, Mairie de Paris
CAUQUIL épouse DUVAL Martine, Unsa Education
CHATONEY Brigitte, Fédération Nationale des Centres Parentaux
CHAULET MAURO Stéphanie, Direction Générale de l'Enseignement Scolaire, Ministère éducation nationale
CHAUMERY Emmanuel, Collaborateur Assemblée nationale
CHERMETTE Anne-Claire, Observatoire de la Violence Educative Ordinaire
COGNET Axelle, étudiante
COMPAGNION Philippe
COUPEZ Carole, Solidarité Laïque
COUVERT-LEROY Thierry, Croix Rouge française
CROS Mathieu, Aide et Action
CURETTI Bruno, Solidarité Laïque
DE CHERISEY Marie-Hélène, Initiatives et Changement
DELCLAUX-HAMMON Emilie, AVA
DELCROIX Sylvie, SOS Villages d'Enfants
DELPAS-FAUCHER Anaïs, étudiante
DENIS Françoise, SNUipp-FSU
DESCAAMPS Lucie, étudiante
DIEHL Sophie, Citoyens et Justice
DUBRE-CHIRAT Nicole, Députée
DUCHAMP François, UNICEF France
DUMOND Evelyne, Les Arts et l'enfant
DUMONT Catherine, Conseillère sociale Président de l'Assemblée nationale
DUQUESNE Colette, DEI-France
DUVAL Martine, Unsa Education
EL YAFI Sarah, UNICEF France
ETRILLARD Eléna, AEDE
FALL Ourous, MSC

FOUCHARD Dominique, Solidarité Laïque
FOURTOUILL Laurence, Fédération Nationale des Associations des Rééducateurs, rééducatrices de l'Education Nationale
RATANI épouse COMPAGNION Juliette
GAGNEPAIN Céline, Observatoire de la Violence Educative Ordinaire
GALICHET Anne-Sophie, Action contre la Faim
GRAILLAT Sophie, DEI-France
GUILLONNET Romain, Association Française des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille
GUILLOU KEREDAN Maylis, Initiatives et Changement
HAMEL Sophie, étudiante
HARSTER Anne-Marie, Solidarité Laïque
HOARAU Louis Léon Gilbert, Collectif Laïque Sud Réunion
HULEUX Agnès, Direction académique Val de Marne
JACQUET Véronique, Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants
JOLY Marie-Laure, OCCE de Paris
JOUQUAND Nolween, étudiante
JOUSSEAUME Johan, Confédération Syndicale des Familles
KHOUDER Carolle, Réseau National des Juniors Associations
KIM Monia, StopVEO
LAINSER Alicia, étudiante
LASALLE Delphine, étudiante
LASCEVE Christophe, Air de Jeu
LAUD Hervé, SOS Villages d'Enfants
LAZIMI Gilles, Observatoire de la Violence Educative Ordinaire
LE BIGOT MACAUX Armelle, COFRADE
LE BOULAIRE Emilie, Un Enfant par la main
LE BOZEC Clémence, Jets d'encre
LE FLOHIC Raphaël
LE MOAL Camille, étudiante
LEVY Jonathan, AFJK, Initiatives et Changement
LOUFFOK Lyes, Conseil National de la Protection de l'Enfance
LOZANO Alexia, Ministère des Solidarités et de la Santé
MAHIER Jean-Pierre, CNAMEO
MAILLARD Chloé, Initiatives et Changement
MARGERIE Léa, COFRADE
MAUCHAMP Nina, étudiante
METAYER Karine, Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge
MIGNOT Matthieu, Ni claques ni fessées
MOLEY Elsa
MORTEVEILLE Olivier, Eclaireuses Eclaireurs de France
MOUNAIM Mbark, Parents éducateurs
OSORIO Anna, étudiante
PELUS Benjamin, Solidarité Laïque
PEQUERUL Irène, Fédération nationale des Francas
PICHON Antoinette, ASMAE
POUPEAU Lucie
PRESSON Florence, Mairie de Sceaux
PRUCHON Florine, Solidarité Laïque
PRUD'HOMME Nicole, UNAPP
QUELAIN Grégoire, Conseil des jeunes citoyens d'Antony, ANACEJ
RABEMANANJARA Raphaëlle, Solidarité Laïque
ROCH Audrey, Fédération Internationale des Cafés des Enfants
RYBOLOVIECZ David, Ceméa
SANGLA Marie-France, OCCE
SCHAFFHAUSER Lise-Marie, UNAPP

SCHNEIDER Rachel, SNUipp-FSU
SENAT Shirley, étudiante
SICAMOIS, Joëlle, Un Enfant par la Main
TETAS Jonathan, Apprentis d'Auteuil
THELEN Steven, étudiant
VALENTIN Claude, Université Paris Descartes
VALENTIN Viviane, Education nationale
VALLAT Emilie, EPCAT France
VAN DER BORGHT Frédéric, Fédération nationale des centres parentaux
VANOBBERGHEN Fernand, Fédération générale des Pupilles de l'Enseignement Public
VRAIN Anaïs, Syndicat de la Magistrature
WILLAUME Agnès, Action Catholique des Enfants
ZENAGUI Anissa, étudiante